

**Bureau syndical du
 15 octobre 2020**

**DELIBERATION N° 2020-10-074
 Demande de subvention pour l'aménagement et la sécurisation de la recyclerie de
 Castifao**

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt, le quinze Octobre à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le neuf octobre deux mille vingt par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur GIANNI Don-Georges, Président. Monsieur Etienne FERRANDI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	11	11	

Présents :

GIANNI Don Georges, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, NEGRONI Jérôme et BRUZI Benoît.

Absents :

POLI Xavier, GUIDONI Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, LACOMBE Xavier et MARCHETTI François-Marie.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 26/11/2020
 et de la publication de l'acte le: 26/11/2020



Pour le Président, par délégation,
 Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20201015-2020-10-074-DE
 Date de télétransmission : 26/11/2020
 Date de réception préfecture : 26/11/2020

Monsieur Jean-Baptiste GIFFON, Vice-Président, expose,

La Communauté de Communes de Pasquale Paoli a transféré la recyclerie de Castifao au Syvadec au 1er janvier 2020.

A ce titre, le syndicat, dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil et de la sécurisation des sites a établi un premier diagnostic d'intervention en matière de travaux.

Les travaux de modernisation du site porteront sur l'enlèvement des anciens équipements et sur la sécurisation des quais pour les apporteurs et l'enlèvement des bennes.

Les travaux se composent de :

- Reprise du quai bas 150 m²
- Mise en place de garde-corps
- Suppression du compacteur carton et de la trémie

Le montant du projet s'élève à 70.000 € HT. Le cofinancement attendu est de 49.000 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

Il est demandé aux membres du bureau d'autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse ou à défaut le meilleur taux possible, le solde de l'opération y compris la TVA restant à la charge du Syvadec.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau, Considérant la nécessité d'obtenir le cofinancement de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse pour ce type d'opération, le solde restant à la charge du Syvadec

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
Ouïe l'exposé M. Jean-Baptiste GIFFON, Vice-Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement des travaux de réhabilitation et de sécurisation de la recyclerie de Castifao
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20201015-2020-10-074-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020